

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

SPECIAL
SPRINGBOKS



OUI
au rugby

NON
au racisme
dans
le sport

M.R.A.P.

Une fourmi de dix-huit mètres
Avec un chapeau sur la tête
ÇA N'EXISTE PAS

Une fourmi parlant français
Parlant latin et javanais
ÇA N'EXISTE PAS

ROBERT DESNOS



Des joueurs de rugby noirs
mêlés à des joueurs blancs
dans une équipe sud-africaine
ÇA N'EXISTE PAS

Un spectateur noir près d'un blanc
dans un stade sud-africain
ÇA N'EXISTE PAS

C'EST ÇA...
L'APARTHEID !

NON AUX ECHANGES SPORTIFS
AVEC L'AFRIQUE-DU-SUD RACISTE !

- MRAP - 120 RUE ST-DENIS PARIS 2^e - TEL : 231.09.57

Tout contrevenant à ces lois paiera une amende, sera emprisonné, et/ou fouetté :

Il est interdit à un employeur de donner à un travailleur africain le salaire d'un Blanc même pour un travail et une durée identiques.

Tout Africain ayant 16 ans révolus, doit exhiber sur simple requête d'un agent de police, son "Carnet de Référence", indiquant : sa race, sa tribu, ses lieux d'habitation et de travail, son relevé d'impôts, etc.

Les Blancs et les Noirs ne doivent utiliser que les transports, salles d'attente ou de spectacles, parcs, bancs publics, magasins, guichets, etc. qui leur sont respectivement réservés.

Un Blanc n'a pas le droit d'apprendre à lire à un domestique africain.

Tout Africain qui trouve un emploi hors de sa ville doit la quitter dans les 72 heures, même s'il y vit depuis 20 ans.

Il est interdit à tout Africain d'assister à une réunion de famille, si le nombre des invités rend la réunion "indésirable".

Tout Africain, homme ou femme, ayant 18 ans révolus, est redevable outre l'impôt ordinaire payable par tous les citoyens d'Afrique du Sud, d'un impôt supplémentaire.

Il est interdit à toute personne blanche d'avoir des relations sexuelles avec une personne africaine, métisse ou indienne.

Il est interdit à tout Africain de se mettre en grève, pour toute raison que ce soit.

Aucun Africain n'a le droit d'acquérir une propriété ou des terres sur tout le territoire d'Afrique du Sud.

Par décision du Ministre de la Justice d'Afrique du Sud

M.R.A.P. - 120 rue Saint-Denis - Paris 2^e
Tel. : 231 09 57

**PAS D'ARMES FRANÇAISES
AUX RACISTES D'AFRIQUE DU SUD**

MRAP
120, RUE ST DENIS, PARIS 2^e tel / 231.09.57

Ces trois affiches, éditées par le M.R.A.P., sont à la disposition des comités, associations, foyers culturels, etc., de tous ceux qui entendent participer collectivement ou individuellement à la lutte contre l'apartheid.

Les deux plus grandes (60 × 40 cm) sont en vente au prix de 2 F l'une, et la bande (80 × 20 cm) au prix de 1 F. Les trois ensemble : 4 F (+ frais d'envoi : 1 F). Prix dégressif à partir de 25 exemplaires.

Passer les commandes au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris (C.C.P. 14.825.85 Paris).

A NOS LECTEURS

En raison de divers obstacles techniques, il n'a pas été possible de faire paraître le numéro complet de « Droit et Liberté » au début de novembre.

Souhaitant néanmoins informer largement l'opinion publique sur les problèmes posés par la tournée des Springboks, nous avons décidé sa publication avec une pagination réduite.

Nous sommes certains que nos lecteurs et nos abonnés le comprendront.

Le numéro de décembre paraîtra avec ses rubriques habituelles.

PHOTOS : p. 4, p. 5 : Miroir du rugby
p. 6 : L'Atelier

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98

Directeur de la publication :
Albert LEVY

Administration et publicité :
René BRIAND
au siège du journal

ABONNEMENTS

- Un an : 30 F
- Abonnement de soutien : 60 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 30 F.
- Autres pays : 40 F.
- Changement d'adresse : 1 F.

Imprimerie La Haye-Mureauux

éditorial

Les tricheurs

UN important journal de Johannesburg écrivait, il y a quelques années, que, « tout bien considéré, la France est la seule amie de l'Afrique du Sud ». Sans doute cette déclaration trop exclusive pêche-t-elle par ingratitude à l'égard d'autres pays. Aujourd'hui comme alors, son auteur peut pourtant invoquer de solides justifications.

Citons : l'importance de la collaboration militaire, qui se traduit par les livraisons d'armes, les manœuvres combinées, l'implantation en territoire sud-africain d'usines d'armement françaises; et aussi le développement des relations commerciales et des investissements français en Afrique du Sud; et encore les votes de la France à l'O.N.U., toujours favorables au régime de Prétoria; enfin la multiplication des échanges les plus divers, comme le jumelage Nice-Le Cap, les délégations dans les deux sens et, maintenant, la venue des Springboks pour plus d'un mois en France.

Amitié bien réelle, donc. Qui amène notre pays à bafouer en permanence les décisions et recommandations de la communauté internationale, et qui ne cadre guère avec le caractère « libéral » que le Président de la République a récemment affirmé vouloir donner à sa politique étrangère.

POUR sa politique raciste, qui viole les plus élémentaires principes de la dignité humaine, l'Afrique du Sud est au ban des nations. Elle est chassée des organisations mondiales l'une après l'autre. La représentativité de sa délégation vient d'être refusée par l'Assemblée générale de l'O.N.U., et elle doit au veto de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne de n'avoir pas été exclue.

Dans le domaine sportif, le scandale saute aux yeux. Quoi ! Alors que le sport se fonde sur la formule : « Que le meilleur gagne ! », n'admettant aucune discrimination raciale, les maîtres de l'Afrique du Sud séparent systématiquement « Blancs » et « Colorés » dans les clubs, dans l'entraînement, la compétition, la sélection et même dans le public, sur les gradins des stades. Et seuls les « Blancs » (18 % de la population) sont admis à figurer dans les équipes nationales.

Il est donc absolument conforme aux règles sportives de refuser d'aussi stupides et odieuses tricheries. Il est normal, il est juste que l'Afrique du Sud, exclue des Jeux olympiques et de presque toutes les fédérations sportives internationales, soit boycottée par la plupart des pays où se pratique le rugby.

OR il se trouve en France des dirigeants sportifs, un ministre de la Jeunesse et des Sports pour cautionner une telle perversion, une telle négation du sport.

« Pas de politique ! » proclament-ils. Mais leur complaisance, injustifiable au strict plan sportif, ne peut s'expliquer, précisément, que par des motivations politiques, par l'amitié honteuse qui lie la France aux tenants de l'apartheid.

D'ailleurs, chacun sait que le sport sud-africain est placé sous la coupe directe du pouvoir politique. C'est le premier ministre, M. Vorster, qui en a défini les règles en déclarant devant le Parlement : « Si qui que ce soit, ici même ou à l'étranger, pose comme condition, pour entrer en relations avec nous, que nous renoncions à la pratique séparée du sport qui prévaut dans notre peuple d'Afrique du Sud, alors j'entends qu'il soit clair que, si importantes soient à mes yeux ces relations sportives, je n'ai pas l'intention de payer ce prix ».

Et quand Bourgairel est désigné dans l'équipe française se rendant en Afrique du Sud, c'est le gouvernement sud-africain, non les dirigeants sportifs, qui donne en définitive son accord, car, avoue un ministre, une attitude contraire ne serait pas comprise en France, et « dans ce cas, qui nous vendra les armes dont on a tant besoin ? ».

Contre cette cynique intrusion de la plus néfaste politique dans le sport, contre les tricheurs de Prétoria et leurs complices, les très nombreux antiracistes qui réclament l'annulation de la tournée des Springboks défendent la morale sportive, avec l'honneur de notre pays.

Albert LEVY.

UN DEFI A LA MORALE SPORTIVE

Sans revenir sur toutes les raisons fondamentales que le M.R.A.P. a de combattre contre toutes relations sportives avec l'Afrique du Sud de l'apartheid et particulièrement dans le cadre d'actualité contre la venue des rugbymen Springboks en France, il m'appartient de dénoncer toutes les arguties dont se servent dirigeants de la F.F.R. et milieux gouvernementaux pour la justifier.

D'après les premiers, il s'agirait simplement de contribuer au développement du rugby, qui ne doit connaître aucune sorte de frontières. Comme si les dirigeants de la Fédération Sud-africaine n'en dressaient pas en refusant systématiquement la sélection des athlètes non blancs. Du même coup tombe le pseudo-argument apolitique, la F.F.R. avalisant par ses échanges, la position de ceux qui ont fait



Les joueurs français sont bien traités en Afrique du Sud... sauf s'ils sont noirs (comme Bourgairel sur notre photo, en 1971)

du racisme la base même de leur doctrine. Ils confessent d'ailleurs leur gêne lorsqu'ils s'écrient : « Un autre Bourgairel, nous arrangerait bien », Bourgairel l'homme de couleur admis en 1941 dans le Quinze de France, en échange « des armes dont nous avons besoin » s'écriait le ministre Ben Schoeman.

Les dirigeants de la F.F.R. laissent entendre par ailleurs que le rugby n'étant pas sport olympique, ils ne se sentent pas liés par les décisions du C.I.O. et de la plupart

des Fédérations Internationales qui ont exclu les Springboks de leurs instances. Comme s'il n'y avait pas de principes moraux, humanistes, ceux qui justifient la mise au ban de l'Afrique du Sud, pour avoir valeur universelle.

Pour les seconds, s'exprimant par la bouche de M. Mazeaud, secrétaire d'Etat, les racistes ne seraient pas les Springboks, mais ceux qui les refusent : on se demande comment un homme de gouvernement peut se retrancher ainsi derrière la charte olympique pour la falsifier. C'est bien le comble de l'impudence et c'est pourquoi le député qui reçut cette réponse, M. Hage, en a saisi Lord Killanin, président du Comité international olympique, ainsi que les représentants français.

Le deuxième « argument » du secrétaire d'Etat suivant lequel l'international Board risquerait d'exclure la France du Tournoi des cinq nations si elle décidait de rompre avec les Springboks démontre une méconnaissance totale du sujet. Enfin, la référence à l'indépendance respectée des fédérations prête à sourire lorsqu'on sait toutes les mesures autoritaires prises par le Gouvernement pour les placer sous sa tutelle. Il reste que M. Mazeaud devra s'expliquer sur la conclusion des rencontres interscolaires prévues sous le signe de l'A.S.S.U. dont il est le président. Ici le lien est patent puisqu'un des vice-présidents les plus influents de la F.F.R. proclamait qu'il fallait « accueillir les étudiants sud-africains à bras ouverts, car ce serait pour tous bénéfique ». L'Union nationale des étudiants de France, indignée, lui répliqua que l'accès des études ainsi qu'à tout poste de responsabilité était interdit en Afrique du Sud aux non-blancs.

Sans que nous puissions faire un bilan des actions au moment où nous écrivons ces lignes, la forte protestation de la F.E.N. (Fédération de l'éducation nationale), du S.N.E.P. (Syndicat des professeurs

d'éducation physique), les initiatives prises par des dirigeants de l'A.S.S.U. permettent d'espérer que l'élargissement du scandale, l'élargissement aux relations rugbyistiques entre scolaires peut être empêché.

Il a été avancé d'autres fois, toujours dans la recherche de « justifications », qu'il ne fallait pas rejeter tout le monde dans le ghetto, qu'il fallait garder le contact avec ceux qui seraient partisans de la libéralisation et qu'ainsi on pourrait ouvrir une brèche dans le mur de l'apartheid.

L'été dernier les Lions, sélection prestigieuse des meilleurs joueurs des quatre Unions d'Outre-Manche, Angleterre, Ecosse, Irlande, Pays de Galles ont effectué une tournée en Afrique du Sud. Ils passèrent outre aux protestations que nous avons évoquées. Ils ne tinrent pas compte de la réprobation du Gou-



Panneaux à l'entrée d'un stade sud-africain : « Entrée pour indiens, bantous et métis » (à gauche) • Ni bouteilles ni alcool • (à droite)



Barrière entre les races... même sur les gradins des stades

vernement du Royaume Uni, partisan de l'annulation, exprimant par la bouche du ministre des Sports, M. Dennis Howell « sa vive désapprobation ». Ils espéraient obtenir quelques « adoucissements » qui en tout état de cause n'auraient rien changé à la situation de fond. Le capitaine Mc Bride croyait se trouver en paix avec sa conscience.

Si un match fut conclu à Googwood contre la sélection des « coloured », petite fédération représentant 2.000 joueurs, dont le président pratique en quelque sorte la collaboration, et cela répond à la définition de l'apartheid du « développement séparé », par contre le ministre des Sports Piet Kgnornhof opposa un veto brutal à ce que les « Kiwagas », sélection regroupant des joueurs parmi les plus qualifiés même s'ils ne sont pas titrés à l'image des Barbarians de Grande-Bretagne, prennent l'allure, même modeste, d'une sélection multiraciale. Il n'y a pas d'illusion à se faire.

« Les Springboks, soldats de première ligne, devant maintenir ouvertes les lignes de communications avec les autres pays où le rugby est pratiqué », c'est ainsi que le président de la Fédération sud-africaine définit ses joueurs.

En tout état de cause, quoiqu'on puisse penser des qualités sportives des joueurs, quelle que soit leur éthique personnelle, les Springboks jouent le rôle d'ambassadeurs et de commis-voyageurs de l'apartheid dans les pays qui les reçoivent. Et ceux qui les reçoivent se font sciemment ou non leurs alliés. N'est-il pas symptomatique de ce point de vue que la ville de Nice ait été choisie pour accueillir les Springboks en France et qu'ils pourront y séjourner avec un supplément de huit jours très généreusement consentis pour leur préparation. Car Nice présente cette particularité attristante d'être jumelée avec Le Cap. Est-ce là une simple coïncidence ? Est-ce une autre coïncidence si la F.F.R. a intensifié ses relations avec l'Afrique du Sud, après qu'au-delà de 1968 aient été intensifiées les livraisons d'armes, alors que M. Chaban-Delmas était au pouvoir. Lui qui fut le seul, à l'exception des dictateurs Franco et Caetano à recevoir le premier ministre sud-africain Voster. Lui dont on connaît l'influence sur la Fédération française de rugby.

Nous savons, quoiqu'on dise, que les joueurs ne sont pas libres de leurs mouvements et de leurs actes.

John Taylor fut exclu du XV gallois pour avoir refusé de rencontrer les Springboks, et alors que le stadoceste tarbais, champion de France partit en Afrique du Sud (il ne s'en trouva pas si bien), on n'osa pas sanctionner le néo-zélandais Mc Nicol, opérant dans ses rangs, qui se refusa au déplacement, comme il refusa de jouer à Tarbes devant les Sud-Africains. Nombre d'entre eux pourtant, reçus là-bas avec les plus grands égards, ont exprimé, tout au moins dans le privé, nous le savons, leur désaccord.

Un sportif conscient de sa mission humaniste ne peut cautionner un système inhumain entre tous. La condamnation du racisme fait l'objet d'un consensus universel. Les rugbymen français doivent prendre conscience du rôle qu'on leur fait jouer, les dirigeants de même. L'appel du M.R.A.P. a été largement entendu. Il a secoué l'immobilisme des non-informés. Il a alarmé les trop habiles. Il démasque les complices. Au bout du tunnel, la lumière apparaît. Et le rugby français doit être fidèle à ses traditions populaires.

Robert BARRAN.

L'AFRIQUE AUSTRALE en question

■ A Durban, le 25 septembre les policiers ont utilisé des chiens contre des manifestants noirs et indiens (un millier) qui s'étaient rassemblés devant un stade pour un meeting de solidarité avec le FRELIMO, mouvement de libération du Mozambique. Quatorze personnes ont été incarcérées.

☆

■ A la suite d'interventions de la police contre les mineurs originaires du Malawi et du Botswana, deux d'entre eux ont été tués le 29 septembre dans la mine de platine de Marikana, près de Rustenburg, et un autre le 13 octobre, dans la mine d'or de Germiston, près de Johannesburg. En un an, plus de 50 travailleurs noirs ont été tués par la police dans les mines sud-africaines.

☆

■ Les forces militaires de Rhodésie, qui opèrent avec le soutien de l'armée sud-africaine, font état d'engagements de plus en plus fréquents avec des unités de guerilla. Quinze patriotes rhodésiens auraient été tués à la fin de septembre et six autres le 17 octobre. Les communiqués n'indiquent pas les pertes subies par les forces gouvernementales.

☆

■ Le S.W.A.P.O. (South West Africa People's Organisation), mouvement de libération de la Namibie, s'élève contre la tentative sud-africaine de diviser ce pays en plusieurs pseudo-Etats noirs, pour mieux assurer la domination de Prétoria et le contrôle direct des régions les plus riches, réservées aux blancs.

☆

■ A l'occasion de la Journée internationale pour la libération des prisonniers politiques d'Afrique du Sud (11 octobre), une vingtaine d'organisations françaises, syndicales, politiques et religieuses, parmi lesquelles le M.R.A.P., sont intervenues auprès du gouvernement français; elles lui demandent de réclamer, conformément aux résolutions de l'O.N.U., la libération de toutes les personnes emprisonnées en vertu des lois racistes sud-africaines.



La conférence de presse du M.R.A.P. le 8 octobre 1974

DEUX CONFÉRENCES DE PRESSE

De nombreux journalistes sportifs ont participé à la conférence de presse qui a eu lieu le 8 octobre au siège du M.R.A.P. sur le racisme dans le sport en Afrique du Sud, et l'invitation faite aux Springboks par la Fédération Française de Rugby.

Successivement, Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., Chris de Broglio, secrétaire général du Comité olympique non racial d'Afrique du Sud (SANROC), et M. Sobizana, un rugbyman noir sud-africain en exil, ont montré le caractère antisportif de la politique d'apartheid. Ils se sont étonnés que malgré les violations flagrantes des règles les plus élémentaires de la

compétition et de la sélection, malgré la rupture de la plupart des fédérations sportives avec l'Afrique du Sud, les dirigeants du rugby français, soutenus par le gouvernement, s'obstinent à poursuivre les relations avec les Springboks.

Ils ont ensuite répondu à de multiples questions.

Des articles copieux et répétés ont fait écho à cette conférence de presse et à la campagne lancée par le M.R.A.P. Citons en particulier ceux qui ont paru dans *L'Equipe*, *Midi Olympique*, *Le Monde*, *L'Humanité*, *La Croix*, *Le Figaro*, *L'Aurore*, *La Dépêche du Midi*, *Midi-Soir*.

M. Ganga à Paris

D'autre part, M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique, est venu à Paris, où il a tenu une conférence de presse le 22 octobre.

Il a révélé qu'il était intervenu auprès de M. Pierre Mazeaud et de la F.F.R. « Nous sommes très étonnés, a-t-il déclaré, que la France, patrie du baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux olympiques, et dont la devise est « Liberté, Égalité, Fraternité », reçoive l'équipe représentative d'un pays qui pratique la ségrégation raciale. »



Jean-Claude Ganga

En violation de la loi internationale

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été ratifiée en 1971 par les votes unanimes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Sa promulgation a paru au Journal officiel du 10 novembre 1971.

L'article 2 déclare dans son alinéa b) :

« Chaque Etat partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque. »

Plus explicite encore, l'article 3 est ainsi rédigé :

« Les Etats parties condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid, et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature. »

L'activité en France des Springboks, sélectionnés sur la base de l'apartheid, est donc tout à fait

contraire aux engagements de notre pays.

Parmi les nombreuses résolutions des Nations Unies qui condamnent l'apartheid et recommandent la cessation des relations avec l'Afrique du Sud, sur les plans économique, militaire et culturel, afin de l'obliger à renoncer à sa politique raciste, plusieurs concernent plus ou moins explicitement le sport.

Ainsi, la résolution 2764 (D) du 29 novembre 1971, votée par l'Assemblée générale, qui « prie instamment tous les Etats de promouvoir le respect du principe olympique de la non-discrimination et d'encourager leurs organisations sportives à retirer leur appui aux manifestations sportives organisées en violation de ce principe. »

Il y a moins d'un an, le 14 décembre 1973, la résolution 3151 (G) de l'Assemblée générale « félicite les gouvernements qui ont boycotté les échanges avec les équipes sportives sud-africaines sélectionnées

selon des critères raciaux, ainsi que les organisations et particuliers qui ont fait campagne pour ce boycottage. »

Elle « demande à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait :

« a) De prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser les échanges avec des équipes sportives sud-africaines sélectionnées en violation du principe olympique ;

« b) D'appeler l'attention de leurs organisations sportives nationales sur les résolutions de l'O.N.U. concernant l'apartheid dans les sports ;

« c) De refuser toute assistance ou reconnaissance aux échanges avec les équipes sportives racistes d'Afrique du Sud ;

« d) De mettre fin à tous les contacts et échanges culturels, éducatifs et civiques avec des institutions racistes d'Afrique du Sud... »

C'est tout le contraire que fait le gouvernement français.

Une provocation de « MINUTE »

Dans son numéro du 16 octobre, l'hebdomadaire « Minute », s'employant à justifier la venue en France des Springboks, recourt à une falsification éhontée de l'action entreprise par le M.R.A.P. pour dénoncer le racisme qui prévaut dans le sport comme dans tous les domaines de la vie sociale en Afrique du Sud.

Tout comme les dirigeants sud-africains, qui déclarent « communiste » quiconque critique l'apartheid, « Minute » espère discréditer la campagne antiraciste du M.R.A.P. en lui accolant cette épithète. Il est pourtant clair — et cela apparaîtra de plus en plus clairement — que l'opposition à la venue des Springboks vient de tous ceux, sans distinctions d'opinions, qui entendent défendre, avec l'éthique sportive, le respect des Droits de l'Homme et le renom international de notre pays.

D'autre part, « Minute » s'efforce de créer un climat de panique. « Déjà, affirme-t-il, le M.R.A.P. a noué des contacts avec diverses organisations extrémistes », « des attentats pourront être commis ». Attaquant personnellement le secrétaire général du M.R.A.P., il en

chaîne en écrivant qu'« il faut s'attendre à la mise à exécution des menaces (!) des acolytes d'Albert Lévy », etc.

Dans un communiqué du 17 octobre, le M.R.A.P. souligne que si des actes de violence avaient lieu ils « ne pourraient que résulter de provocations, le M.R.A.P. étant absolument étranger à de pareilles méthodes ». Et il poursuit :

« C'est en s'appuyant sur l'opinion publique la plus large que le M.R.A.P. réclame l'annulation de la tournée des Springboks. Conformément aux traditions et à la loi française, il ne peut admettre que soient cautionnées et encouragées les discriminations raciales dans les clubs, la sélection et dans le public, qui caractérisent la pratique sportive de l'Afrique du Sud, — ce qui vaut à ce pays d'être exclu des Jeux Olympiques et de la quasi totalité des fédérations sportives internationales. »

Une plainte a été déposée par M^r Daniel Jacoby, au nom du M.R.A.P. et d'Albert Lévy, contre les injures et diffamations de « Minute ».



« NOUS DEMANDONS QUE LA TOURNÉE SOIT ANNULÉE »...

MONDE

AU FIL...

■ La proposition tendant à expulser de Suisse la moitié (500 000) des étrangers qui y travaillent, a été rejetée par une majorité substantielle d'électeurs (66 %) au référendum du 20 octobre. En 1970, « l'initiative Schwartzenbach », allant dans le même sens, avait recueilli plus de suffrages (46 %). Ce scrutin a été l'occasion d'une agitation xénophobe considérable, mais a permis aussi de souligner l'apport indispensable des immigrés à l'économie helvétique.

■ Le secrétaire d'Etat portugais à l'émigration, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, a précisé que 850 000 Portugais résident en France, et que 2 200 000 sont dispersés dans différents pays du monde. Le gouvernement de Lisbonne prend des dispositions pour rendre possible leur retour progressif.

■ Coupable de nombreux massacres et réfugié au Canada, un criminel de guerre originaire du Caucase, engagé dans les forces d'occupation hitlériennes en 1941, était revenu dans son village natal en 1973. Reconnu par 20 témoins il vient d'être condamné à mort par un tribunal militaire soviétique.

■ Le Docteur Hans Rühle von Lilienstern, qui devait présenter un rapport au nom de la République Fédérale Allemande à la récente conférence internationale sur la productivité, à Vienne, a un brillant passé : officier supérieur S.S., il se consacra en 1942-43 à l'« aryanisation » des entreprises juives en Hollande occupée ; il a, de plus, écrit une « thèse » de doctorat antisémite. A la suite des protestations, sa présence a été jugée indésirable.

■ Le 21 octobre, une provocation d'un commando militaire portugais en instance de rapatriement a causé de violents incidents à Lourenço Marques, capitale du Mozambique, faisant 48 morts et 88 blessés. Le même jour, en Angola, un accord de cessez-le-feu était signé par le M.P.L.A. et les représentants du gouvernement portugais.

DES JOURS

L'appel suivant a été rendu public le 5 octobre, à Paris :

Alors que l'Afrique du Sud, en raison de sa politique raciste dans le sport, comme dans tous les domaines, est exclue des Jeux Olympiques et de la quasi totalité des Fédérations sportives internationales, la Fédération Française de Rugby a invité les Springboks pour plus d'un mois en France (29 octobre-4 décembre 1974). De son côté, l'Association du Sport Scolaire et Universitaire (A.S.S.U.) a prévu deux rencontres avec des équipes scolaires et universitaires blanches d'Afrique du Sud. Présents comme une équipe nationale, les Springboks sont en fait sélectionnés uniquement, parmi les Blancs, qui ne représentent que 18 % de la population de l'Afrique du Sud. La ségrégation et les discriminations raciales interviennent dans toutes les manifestations du sport sud-africain : recrutement des clubs, compétition, sélection, et même sur les gradins des stades, où les spectateurs blancs et noirs sont séparés.

Nous condamnons avec indignation ces pratiques antisportives et inhumaines.

Au moment où le régime raciste de l'Afrique du Sud, condamné dans le monde entier, se trouve mis au ban des nations, toute collaboration, toute complaisance à son égard apparaît comme un scandaleux encouragement à l'oppression raciste, dont il se rend coupable.

C'est pourquoi nous considérons que le gouvernement français, la F.F.R. et l'A.S.S.U. ne sauraient prendre, chacun en ce qui le concerne, la responsabilité de cautionner et d'organiser la venue d'une équipe représentant le système de l'apartheid.

Soucieux à la fois du respect de la personne humaine, de l'éthique sportive et du renom de notre pays, nous demandons que la tournée des Springboks et les rencontres prévues par l'A.S.S.U. soient annulées.

Voici la liste des premiers signataires :

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) ; C.G.T. ; C.F.D.T. ; Union Nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.) ; Syndicat National des Professeurs d'Education Physique (S.N.E.P.) ; Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (S.N.E.S.) ; Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.) ; Mouvement de la Jeunesse Communiste ; Jeunesses Socialistes ; Mouvement des Jeunes Radicaux de Gauche ; Union des Jeunes pour le Progrès (U.J.P.) ; Union des Comités d'Action Lycéens (U.N.C.A.L.) ; CIMADE ; Mouvement de la Paix ; Comité Français contre l'Apartheid.

D'autres prises de position

Ce même texte a recueilli en outre de premières adhésions individuelles, parmi lesquelles nous relevons celles de l'Abbé Pierre Toulat, René

Delécluse, journaliste, Claude Perroud, avocat à la Cour, Michel Combes, animateur socio-culturel.

Ont également pris position contre la tournée des Springboks : la Fédération Française des Clubs U.N.E.S.C.O., les Eclaireurs et Eclaireuses de France, le Mouvement international des Juristes Catholiques, la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

D'autres appels dans le même sens sont diffusés et signés dans les milieux sportifs, à l'initiative notamment de la F.S.G.T. et du S.N.E.P. Citons encore l'appel lancé par la C.F.D.T. à ses militants pour le soutien de l'action entreprise, et la lettre à M. Mazeaud rendue publique par la C.G.T., où il est dit notamment : « La C.G.T. est convaincue, pour sa part, que tous les travailleurs, y compris ceux qui aiment le sport et plus particulièrement le rugby, entendront faire obstacle à ceux qui, « au nom du sport », tentent de couvrir les agissements d'un pays dans lequel l'homme de couleur n'a pas rang d'homme, mais d'esclave. »

La Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.) a publié une résolution où elle « rappelle sa condamnation de la politique d'apartheid qu'applique en tous domaines, y compris sportif, le gouvernement d'Afrique du Sud ».

De nombreuses démarches des organisations d'enseignants sont également faites pour l'annulation des rencontres organisées par l'A.S.S.U. (dont se réjouissait bruyamment la presse sud-africaine). Précisons que le président de droit de l'A.S.S.U. est le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au Sport.

Par ailleurs, le M.R.A.P. a reçu des lettres de plusieurs parlementaires approuvant son action pour la défense du sport contre la perversion raciste. Signalons celles de MM. André Méric, sénateur de la Haute-Garonne, vice-président du Sénat ; François Abadie, député-maire de Lourdes ; Mme Catherine Lagatu, sénateur de Paris, MM. Paul Laurent et Lucien Villa, députés de Paris ; E. Gagnaire, député du Rhône.

La Fédération Mondiale des Villes Jumelées est intervenue auprès des

municipalités des villes où doivent jouer les Springboks et qui lui sont affiliées. Elle leur demande de « prendre une position conforme à l'esprit et aux principes de la Charte des Villes Jumelées ».

La protestation à Nice

A Nice, le comité du M.R.A.P., animé par Augustine Berthod, agit avec de nombreuses autres organisations à la fois contre la venue des Springboks et le jumelage de la ville avec Le Cap.

Un appel a été signé par : le M.R.A.P., la Ligue des Droits de l'Homme, la L.I.C.A., la F.S.G.T., la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N., le P.C.F., le P.S., le P.S.U., l'A.S.T.I.A.M., les groupes de « Témoignage Chrétien », la CIMADE.

Le 27 octobre, à l'aéroport, l'équipe des Springboks a été « saluée » par des banderoles dénonçant l'apartheid dans le sport.

Le 28 octobre après-midi, une conférence de presse a eu lieu, avec la participation de M^e Roland Rappaport, membre du Bureau National du M.R.A.P.

Un tract largement diffusé, et portant la signature de toutes les organisations participant à cette campagne appelle à un rassemblement le 5 novembre à 18 h 30 devant l'Eglise Notre-Dame, suivi d'un défilé jusqu'à la préfecture.

Premiers ennuis

Craignant des manifestations à Kinshasa (Zaire) où leur avion devait faire escale, les Springboks ont modifié leur itinéraire au dernier moment. C'est après un détour par Bruxelles qu'ils sont arrivés à Nice le dimanche 27 octobre. Leur atterrissage a été avancé de plusieurs heures pour tenter d'éviter le contact avec les manifestants niçois néanmoins présents à toutes les sorties de l'aéroport. Les joueurs sud-africains, protégés par un service d'ordre spectaculaire, se sont enfuis par une issue dérobée.

Depuis leur arrivée, l'hôtel où ils logent est également gardé en permanence par des forces de police.

L'impossible jumelage

COMME par hasard, c'est à Nice que débute la tournée des Springboks : Nice, ville « jumelée » depuis juillet avec Le Cap, capitale sud-africaine.

Cependant, les protestations continuent de s'élever au sein de la Fédération mondiale des villes jumelées contre cette caution apportée sciemment à l'apartheid. Ce jumelage est le seul que les autorités sud-africaines aient pu obtenir à travers le monde. En le présentant comme un jumelage ordinaire, M. Médecin feint d'oublier que l'Afrique du Sud est condamnée par l'O.N.U. pour ses violations quotidiennes des Droits de l'Homme et que le soutien complice qu'il accorde ainsi à ce régime barbare n'a rien de commun avec les simples « échanges touristiques, culturels et économiques » souhaitables entre tous les pays et entre leurs villes, pour favoriser la compréhension mutuelle des peuples.

Les Cités unies, qui ont l'agrément de l'O.N.U. et de l'U.N.E.S.C.O., et bénéficient de la reconnaissance d'utilité publique en Afrique, se fondent sur l'opposition au racisme.

« Le jumelage culturel, souligne leur Charte, ne peut s'accompagner d'aucune exclusive, ni à l'extérieur ni à l'intérieur de la cité ». Et par leur programme, elles se donnent pour objectif, au 3^e point, de mener « une lutte permanente (...) contre les forces toujours renaissantes du fascisme, CONTRE LE RACISME, contre toutes les formes d'impérialisme et de discrimination ». Etant donné que les édiles du Cap pratiquent les discriminations et le racisme dans tous les domaines de la vie municipale et appuient la politique officielle d'apartheid, on ne peut supposer qu'ils approuvent sincèrement ces textes : la municipalité de Nice s'est donc délibérément écartée des principes que les adhérents de la Fédération mondiale s'engagent à promouvoir.

Un émule

M. Charles Deprez, député-maire de Courbevoie (92), et ami politique de M. Médecin, fait savoir dans le numéro de septembre de son journal local qu'il a reçu la délégation du Cap venue en France à l'occasion du jumelage avec Nice, accompagnée de « quelques personnalités » de cette dernière ville. Une photo le montre avec ses hôtes visitant le quartier de la Défense.

Cette rencontre, il est vrai, fut assez discrète. Quelles suites aura-t-elle ? Verra-t-on une localité de la banlieue parisienne suivre l'exemple de Nice ?

On s'étonnera que le gouvernement n'ait rien à dire contre cette offensive sud-africaine et ceux qui s'en font les zélés. Le renom international de notre pays ne peut que souffrir de cette collaboration spectaculaire avec les maîtres racistes de Pretoria qui cherchent, par tous les moyens, à rompre leur isolement croissant.

APPLAUDISSEMENTS...

« Ne pensez-vous pas qu'il convient d'interdire la venue d'une ambassade déclarée du racisme dans le pays des Droits de l'Homme et de Pierre de Coubertin ?... »

A la « question d'actualité » posée par le député communiste Georges Hage, le 9 octobre, à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, a répondu avec d'étranges arguments.

D'abord il se réfère à la Charte olympique, qui « en excluant tout lien entre le sport et la politique, interdit toute discrimination entre les athlètes suivant leur pays d'origine, leur race ou leur religion ». Est-ce pour rappeler que l'Afrique du Sud viole quotidiennement cette Charte et, qu'en conséquence, elle a été exclue des Jeux olympiques ainsi que de la plupart des fédérations sportives internationales ? Non. Selon M. Mazeaud, c'est au contraire le refus de ces violations de la Charte qui serait une discrimination envers l'Afrique du Sud. « C'est une règle, dit-il, à laquelle notre pays a souscrit et qu'il continuera à respecter ». Pas de sanctions, donc, contre ceux qui introduisent ouvertement le racisme dans le sport, et l'on justifie cette complicité par les principes mêmes qui condamnent le racisme ! Une telle perversion des mots et des notions est difficilement imaginable : elle figure pourtant, noir sur blanc, au Journal officiel du 10 octobre.

Autre argument : c'est l'International Board qui a programmé la venue des Springboks en France, et « la Fédération française de rugby n'aurait pu s'y opposer sans être sanctionnée — par l'exclusion, par exemple, de la France du Tournoi des cinq nations ». Comment se fait-il alors que la Nouvelle Zélande, l'Australie, l'Irlande et, récemment encore, l'Italie, qui ont cessé leurs relations avec les Springboks, ne sont pas exclues de la compétition internationale ?

Si la France s'associait à ces pays pour défendre la morale sportive, il est fort probable que sa prise de position amènerait désormais l'International Board à agir contre l'Afrique du Sud au lieu de la protéger.

Quant au Gouvernement, ajoute M. Mazeaud, il ne peut rien, car il est opposé à l'étatisation du sport et « nous considérons toutes les fédérations sportives comme devant être totalement indépendantes ». Cette affirmation, dont nous souhaiterions qu'elle corresponde à la réalité, fera sourire (ou tempêter) tous ceux qui connaissent les interférences constantes de la politique gouvernementale dans le sport. Dans ce cas, la prétendue « neutralité » va dans le même sens que les interventions à d'autres occasions. N'est-il pas vrai, d'ailleurs, que M. Mazeaud s'est entretenu avec M. Ferrasse, président de la F.F.R., de la conduite à tenir vis-à-vis des Springboks ?

Le Journal officiel transcrit ainsi la fin de l'intervention du secrétaire d'Etat : « Il n'était donc pas question que nous retirions à la F.F.R. la délégation que nous lui avons donnée. Dans ces conditions, les Springboks viendront en France. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.) »

Applaudissements donc de députés qui ont voté avec leurs collègues unanimes la loi antiraciste du 1^{er} juillet 1972. Qui ont ratifié, en 1971, à l'unanimité également, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Qui ont donc approuvé son article 3 : « Les Etats parties condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid, et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature ».

Ces textes seraient-ils devenus des chiffons de papier ?

• Répondant le 16 octobre à une lettre du M.R.A.P., le colonel Crespin, Directeur de l'Education physique et des Sports, reprend, à peu près dans les mêmes termes, les arguments présentés par M. Mazeaud à l'Assemblée nationale.



Dans les gares sud-africaines, ségrégation jusque dans les colis selon qu'ils appartiennent à des blancs ou à des noirs

L A double vie secrète que menait en se faisant passer pour Blanc un jeune Noir de 17 ans, Frank Hearne, qui s'est jeté du 8^e étage d'un immeuble du Cap me fut révélée cette semaine par ses parents et amis.

Frank, un beau jeune homme au teint clair et aux cheveux bruns, fut un jour éconduit d'un bus « noir » par le contrôleur qui le prit, à tort, pour un Blanc, alors que son frère cadet, Ivan, était autorisé à y rester.

Frank se mit à tabler sur son teint clair et à fréquenter les lieux de distraction réservés aux Blancs, en particulier les cinémas et salons de thé, où on l'acceptait en tant que Blanc.

Et, mardi dernier, par un de ces coups étranges du destin, les pompiers et ambulanciers qui ramassèrent son corps après sa chute du toit de l'immeuble, le prirent encore pour un Blanc. Tout comme pendant sa vie, la couleur de sa peau avait amené beaucoup de gens à le prendre pour un Blanc et à le traiter comme tel, de la même manière, après sa mort, il fut traité comme un Blanc.

Il était très nerveux

On le transporta au secteur « blanc » de l'hôpital Woodstock pour établir le certificat de décès, puis au secteur « blanc » de la morgue d'Etat de Salt River, où son père, M. Harold Hearne, demeurant rue Lever, Walmer Estate, se vit d'abord refuser la permission de voir le corps de son fils aîné, les employés de la morgue soutenant qu'il était impossible qu'il s'agit de son fils.

M. Hearne était noir, disaient-ils, et le corps était celui d'un jeune

UNE HISTOIRE D'APARTHEID

Fait divers au Cap

homme blanc. M. Hearne déclara : « Mon fils s'est trouvé pris dans le monde des préjugés raciaux tels que nous les connaissons en Afrique du Sud et il est possible que l'incident du bus ait eu un effet néfaste sur cet enfant très nerveux et hypersensible. Bien que nous ne sachions pas exactement pourquoi il s'est tué, nous pensons, ma femme et moi, que c'est peut-être la tension des examens de septembre au lycée Trafalgar, où il était en niveau 9, qui l'aura finalement fait craquer. »

Les élèves de sa classe faisaient leur composition de mathématiques, le jour où Frank s'est tué.

Les mathématiques étaient la seule matière où Frank, qui voulait devenir comptable, éprouvait des difficultés, en dépit de ses efforts pour s'améliorer. Lors d'un examen précédent, il avait déjà fait une dépression et avait dû se faire soigner.

Dramatiques recherches

La lettre que Frank avait laissée à l'intention de sa voisine, M^{me} Petersen, ne fournissait aucune explication à son geste.

Ses parents travaillaient pendant la journée, et M^{me} Petersen était sortie quand Frank vint lui porter la lettre où il indiquait l'heure et le lieu où il avait l'intention de se suicider.

M^{me} Petersen a révélé le contenu du message, gribouillé à l'encre verte sur une page d'un de ses cahiers : « Chère tante Pam, je te souhaite tout le bonheur possible. Je vais me jeter de l'immeuble Atkinson dans la rue Strand, à 15 h 15 ».

C'est à cette heure-là que la voiture de police reçut un appel et alerta les pompiers et le service des ambulances. M^{me} Petersen m'a dit : « Si j'avais été là, Frank m'aurait, peut-être, confié ce qui n'allait

Cet article, paru dans le Sunday Times du 22 septembre dernier, sous la signature de Norman West, nous est adressé d'Afrique du Sud par un de nos lecteurs qui a eu l'occasion de se rendre récemment au pays de l'apartheid. L'incroyable « fait divers » rapporté ici est particulièrement révélateur de l'omniprésence du racisme dans la vie sud-africaine et jusque dans la mort. Soulignons que cela se passe au Cap. M. Médecin s'entreindra-t-il de cette lamentable affaire avec ses amis de la ville jumelle de Nice ?

pas. Et si j'étais rentrée plus tôt et avais pu lire la note qu'il avait laissée à ma nièce de 8 ans, Crystal, j'aurais couru jusqu'à cet immeuble et fait tout mon possible pour le dissuader. »

Les recherches tragiques de M. Hearne qui aboutirent d'abord au refus de lui laisser voir le corps de son fils à la morgue, sous prétexte que ce ne pouvait être son enfant, avaient commencé mardi soir, quand il était rentré de son travail. Il m'a dit le désespoir et le sentiment de frustration qui l'envahirent quand on le chassa de la morgue :

« Au début, je n'ai pas pris sa lettre au sérieux parce que je savais mon fils un garçon paisible et réservé, bien que l'on pût le considérer comme un « anxieux », du fait de sa nervosité. Je le croyais incapable de faire une chose aussi définitive que de se jeter d'un immeuble. Plus tard, j'ai commencé à m'inquiéter. Avec ma voisine, Chris Petersen, je suis allé en voiture jusqu'à l'immeuble Atkinson. A ce moment-là, bien sûr, nous ignorions tout du drame qui s'était déroulé l'après-midi. L'immeuble était désert et nous fîmes le tour des salons de thé et des cinémas « blancs » de la ville, pour voir si nous ne le rencontrerions pas devant l'un d'eux. Bien sûr, il nous était impossible de rentrer demander des renseignements puisque nous sommes noirs. De là, nous nous rendîmes au commissariat de Caledon Square et l'on nous dit qu'un jeune Blanc de 21 ans était tombé

de l'immeuble Atkinson. Ce fut le premier grand choc pour moi ; mais comme le policier répétait qu'il s'agissait d'un Blanc, je me raccrochais à ce vague espoir que ce n'était, peut-être, pas mon fils. Le policier téléphona à la morgue. A la description que l'employé de la morgue donna des vêtements et de la couleur des cheveux du jeune homme, devant sa certitude qu'il s'agissait d'un Blanc, je poussai un soupir de soulagement ; mais je décidai tout de même d'aller vérifier à la morgue. Là on me donna à nouveau une description légèrement inexacte des vêtements du garçon. Quand je demandai à voir le corps, on me dit que ça ne pouvait pas être mon fils. Plein d'amertume, je retournai chez moi. Frank n'y était pas. Je me rendis chez son unique ami, Fagrie Manuel, qui ne l'avait pas vu. Avec Chris, j'allai à Maroosfontein, près de la rivière Elsies, où habitent mes parents. Il n'était pas là non plus.

« Quand nous rentrâmes chez nous vers 22 h 10, mes pires craintes se trouvèrent justifiées : c'était bien mon fils qui était à la morgue de Salt River. »

Tandis que M. Hearne cherchait son fils à Maroosfontein, M. John « Scottie » Allen, un ami blanc de la famille, averti de cette situation affreuse et du refus opposé à M. Hearne de voir le cadavre dans la morgue, prit sur lui d'aller enquêter en personne.

Il identifia le corps et retourna chez les Hearne leur apprendre la tragique nouvelle.

ARAFAT à l'O.N.U.

ABOUTISSEMENT d'une longue évolution qui se précisait d'année en année dans les termes des résolutions adoptées (1), c'est non plus le conflit du Proche-Orient ni le problème des réfugiés palestiniens, mais la question de Palestine qui a été inscrite, le 19 septembre, à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale des Nations Unies.

Et, décision d'une portée considérable, par 105 voix contre 4 et 20 abstentions, l'Assemblée a invité « l'Organisation pour la Libération de la Palestine, qui est le représentant du peuple palestinien, à participer aux délibérations » sur cette question en séances plénières.

Il y a là un nouvel espoir de solution politique au conflit israélo-arabe, seule solution réelle et durable dans la mesure où seront prises en compte simultanément toutes les données de ce problème complexe, et respectés les droits nationaux, la sécurité, les légitimes aspirations de tous les peuples en présence.

Depuis la création de l'Etat d'Israël, en 1948, les Palestiniens se sont affirmés avec toujours plus d'évidence en tant que nation. Ils sont près de trois millions dans les camps de réfugiés en Jordanie, en Syrie, au Liban et dans les territoires occupés lors de la guerre des Six-Jours. Quant à ceux (plusieurs centaines de milliers) qui se sont installés individuellement dans les pays arabes qui les hébergent, beaucoup ont conservé aussi une vive conscience nationale, attisée par les guerres de 1967 et de 1973, par le malheur de leurs compatriotes et par leurs luttes.

Si, en Israël, des courants politiques de plus en plus influents se prononcent en faveur des droits des Palestiniens, les réactions officielles traduisent une attitude négative inchangée. A l'O.N.U., Israël s'est trouvé seul avec les Etats-Unis, la République Dominicaine et la Bolivie pour s'opposer à l'invitation de l'O.L.P. Le délégué israélien a dé-

claré que cette organisation représente « dix mille assassins environ, formés et payés pour massacrer des êtres humains innocents ». Et le Premier ministre, M. Rabin : « Pour nous, il n'existe qu'un seul terrain de rencontre avec les terroristes de l'O.L.P., c'est le champ de bataille. Nous continuerons à combattre l'O.L.P. partout dans le monde suivant nos plans et nos choix. »

Cette condamnation catégorique correspond à une conception encore fort répandue en Israël, qui, il faut le dire, s'alimente aux méthodes effectivement intolérables de certains éléments se réclamant de la Résistance palestinienne, coupables d'un certain nombre d'attentats abominables. Cependant, on ne peut admettre les amalgames qui, partant de ces faits odieux, visent à nier toute existence à la nation palestinienne. Une chose est l'action criminelle de groupuscules provocateurs soutenus par des bailleurs de fonds aux desseins inavouables, autre chose, l'inévitable résistance d'un peuple à l'occupation et à l'oppression. Maints exemples ont prouvé par ailleurs, à travers le monde, qu'il convient toujours de distinguer la justesse d'une cause et les moyens parfois douteux à travers lesquels il arrive qu'elle s'exprime.



Refugiés palestiniens

Et que la paix ne peut se faire qu'avec ceux contre qui on se bat.

Il est vrai aussi que, jusqu'à ces derniers temps, la position des responsables palestiniens sur l'existence de l'Etat d'Israël est restée pour le moins ambiguë.

Or, ce qui caractérise l'évolution actuelle, c'est précisément le fait que, de plus en plus clairement, M. Yasser Arafat et les responsables de l'O.L.P., qui condamnent l'action terroriste, s'orientent vers la recherche d'une action politique efficace, vers la participation à la conférence de Genève, convoquée après la guerre d'octobre 1973, sur la base des résolutions de l'O.N.U. Les groupes ultras, coupables d'actes inhumains et nuisibles à la cause palestinienne, se détachent de l'O.L.P. en dénonçant « la déviation historique dans laquelle elle s'engage ». Au lieu de s'en tenir à des schémas immuables, il convient de soutenir toute initiative en faveur d'une paix négociée. Pourtant, ce sont les organisations politiques se développant dans les territoires occupés que les autorités israéliennes répriment avec le plus de rigueur.

Un nombre croissant d'Israéliens prennent conscience qu'« il n'est pas possible d'avoir à la fois les territoires et la paix ». Celle-ci doit être conçue davantage en termes politiques que militaires.

A bien des égards, le problème des Palestiniens dispersés souhaitant avoir enfin un « foyer national » évoque les origines d'Israël. Il y avait aussi des organisations « terroristes » parmi les sionistes, et ils bénéficièrent, après bien des luttes politiques du consensus de la communauté internationale qui décida la création d'un Etat nouveau. Interrogé par une agence de presse, après l'invitation de l'O.L.P. par l'O.N.U., un jeune Arabe de Jérusalem a déclaré : « En 1947, les Nations Unies donnèrent aux Juifs une identité nationale. Hier, elles ont donné aux Palestiniens la leur. Nous sommes aussi heureux aujourd'hui que les Juifs l'étaient il y a 27 ans. »

Cet aspect humain d'un problème douloureux pèsera d'un grand poids dans les débats et les négociations qui ne vont pas manquer de se multiplier.

L. M.

(1) Voir « Droit et Liberté », janvier 1974 : « L'O.N.U. et le Proche-Orient ».

Police : un racisme latent ?

Trop de policiers sont impliqués, depuis un certain temps, dans des actes racistes, pour que l'on considère qu'il s'agit de très rares exceptions. C'est grave. Car, pour quelques affaires spectaculaires qui éclatent au grand jour, à Versailles, Limoges ou Marseille, au Quartier latin, à Noisy-le-Sec, Bagneux ou Saint-Denis, combien de brimades et d'insultes quotidiennes, dans la rue ou les commissariats, que rapportent des immigrés, et qui restent sans suite?...

Sans mettre en cause, bien entendu, le corps de la police dans son ensemble, ni même dans sa majorité, il faut bien constater que des mesures urgentes s'imposent si l'on veut que tous les policiers exercent vraiment leur fonction de gardiens de l'ordre, de la loi et de la sécurité de tous.

Lors du récent procès de la « ratonnade » de Bagneux, les inspecteurs membres de la section parisienne du syndicat C.F.D.T. de la police nationale se sont désolidarisés avec netteté des comportements racistes qui tendent à déconsidérer la police tout entière. Les violences qui font parfois scandale « sont rendues possibles, affirment-ils, par le racisme latent qui gangrène le corps policier, bien souvent entretenu par ceux qui voudraient refaire leur guerre d'Algérie ».

Ils relèvent « la responsabilité de la hiérarchie administrative, qui laisse encore ignorer au personnel d'exécution placé sous ses ordres les dispositions de la loi n° 72-546 du 1^{er} juillet 1972, relative à la répression des discriminations raciales ».

De même, il convient de souligner que le syndicat autonome, dirigé par M. Monate, a vigoureusement dénoncé le racisme à l'occasion des incidents consécutifs à la manifestation d'« Ordre Nouveau », en juin 1973. Et que si, souvent, la « loi du silence » prévaut lors des enquêtes risquant de faire apparaître le racisme de certains policiers, d'autres contribuent courageusement à éclairer la Justice. Ce fut le cas dans l'affaire de Bagneux, que nous évoquons ici, avec quelques autres...

La « ratonnade » de Bagneux...

« Des débats pénibles, mais salubres » : c'est ainsi que M^e Joe Nordmann, avocat des victimes, a qualifié le procès qui s'est déroulé du 10 au 12 octobre devant la 16^e chambre correctionnelle, présidée par M. Kopp.

On connaît les faits, qui ont suscité à l'époque l'action du comité local du M.R.A.P. : à la suite d'une altercation entre deux policiers et un logeur algérien, Lakhdar Mehdaoui, une expédition punitive est organisée dans la soirée du 25 avril 1972, sous la direction du commissaire principal Chateau, de Sceaux; mais comme le lieu de l'expédition dépend de Montrouge, le commissaire Page, responsable dans cette ville, participe à la préparation de l'opération, « prête » plusieurs fonctionnaires pour la mener à bien, et c'est au commissariat de Montrouge que

seront conduits les insurgés arrêtés, qui y subiront de graves sévices.

Les témoins ont décrit le saccage de la maison de Lakhdar Mehdaoui, à Bagneux, par les policiers déchaînés : meubles renversés, vidés de leur contenu, glaces et vitres brisées, lits retournés, tandis que les Algériens et Portugais habitant là et la famille du propriétaire (celui-ci étant retenu pendant ce temps au commissariat de Montrouge), étaient brutalisés, matraqués, le tout assaisonné d'insultes racistes : « Les bougnoules, vous n'avez rien à foutre en France », « la guerre d'Algérie n'est pas finie, on va vous faire votre fête... », « ferme ta gueule, sinon on te conduit au bois de Verrière, tu y creuseras toi-même ta tombe ».

Tous les habitants furent ensuite emmenés, menottes aux mains à Montrouge, où les violences collectives se poursuivirent, soulevant l'indignation des trois inspecteurs

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

- (9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^e Saint-Lazare - Trinité)
- (6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^e Sèvres - Babylone)
- (10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^e Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

PERMANENCE JURIDIQUE

Désormais, la permanence juridique fonctionne au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e (métro : Etienne-Marcel) chaque samedi de 10 à 12 heures et chaque mardi de 18 à 20 heures.

Quiconque a été victime de discriminations, d'injures ou insultes racistes, ainsi que les étrangers rencontrant des difficultés administratives recevront à cette permanence aide et conseils.

qui sont à l'origine de l'enquête : « Nous sommes des gardiens de la paix et pas des SS ! » s'écria l'un d'eux.

Mais leur rapport fut d'abord déchiré par le commissaire principal Page, parce que, dit-il « il était incorrect dans sa dernière page ». Il fallut leur obstination et la conscience d'un juge d'instruction, M. Floch, pour que soient prises de premières sanctions administratives et pour que, au bout d'un an et demi, les douze policiers de Sceaux soient inculpés. Devant le tribunal, ceux-ci ont fait preuve d'un mutisme total. C'est le 8 novembre que sera prononcé le jugement.

Le crime de Marseille

Ainsi c'est un sous-brigadier de police de Marseille, François Canto, qui a tué le jeune Algérien Ladj Lounès, âgé de 17 ans, le soir du 29 août 1973, lors de la vague de racisme qui a suivi le meurtre d'un chauffeur de bus marseillais par un Algérien pris d'une crise de démence.

Ladj Lounès prenait l'air, devant la cité d'urgence où il habitait, lorsque deux voitures où se trouvaient trois ou quatre hommes, selon les témoins, s'arrêtèrent près de lui. Il fut abattu à bout portant de plusieurs coups de pistolet.

Pendant une longue période, la police « n'a pas cru devoir retenir l'hypothèse d'un crime raciste », et il a fallu plus d'un an à l'enquête pour aboutir. Le policier assassin, relevé de ses fonctions et inculpé, affirme qu'il a agi « par vengeance », après que des musulmans eurent importuné une de ses filles !

Il reste à trouver les autres occupants des deux voitures. Et aussi à éclaircir les circonstances de la mort des six autres Algériens tués à Marseille entre le 24 août et le 2 septembre 1973. On apprend que, dans un cas, celui de Abdelwahab Hemahoum, tué à coups de planche le 26 septembre sur le Vieux-port, les meurtriers ont été

identifiés et inculpés : il s'agit de trois jeunes Marseillais de 19 et 21 ans. Quant aux autres affaires, l'une n'a donné lieu à aucune enquête, l'instruction relative à une autre est en cours, et les trois autres ont abouti à des ordonnances de non-lieu, contre lesquelles l'avocat des victimes a fait appel.

● C'est le 19 décembre qu'aura lieu à Paris le procès intenté au « Méridional » et à « Minute » pour un article particulièrement provocateur publié en 1973, lors des événements de Marseille. Le M.R.A.P., qui s'est constitué partie civile, sera représenté par Maitres George Pau-Langevin et Roland Rappaport.

Quartier Latin : des poursuites

« Droit et Liberté » a évoqué à plusieurs reprises les agressions systématiques perpétrées dans la nuit du 2 mars 1974 au Quartier latin contre des Maghrebins et des Africains noirs par des commandos de « sportifs ». Deux témoins ont déclaré avoir vu ensuite les auteurs de ces opérations converser paisiblement avec des policiers « quadrillant » ce quartier et restés passifs pendant les incidents. Ils ont rapporté les propos entendus à l'Hôtel-Dieu, où ils avaient conduit un blessé : « C'est comme ça tous les samedis soirs, des Arabes et des Noirs nous en recevons dix ou quinze ».

Nous avons, après enquête, conclu à la véracité des faits. Bien qu'officiellement on les ait niés, une information a été ouverte par l'Inspection générale des services. Nous savons que le commissaire divisionnaire chargé de l'affaire a constitué un dossier particulièrement fourni, comportant, notamment, la confrontation des témoins avec des policiers en service ce soir-là et parmi lesquels pourraient se trouver certains des agresseurs.

Sur la base de cette enquête, il appartient désormais au Parquet de décider s'il y a lieu de poursuivre l'affaire ou de la classer. Ainsi, réponse sera peut être donnée bientôt à la question de savoir si l'on peut, sans être inquiet, se livrer à des attaques racistes en plein Paris, dans un quartier occupé par d'importantes forces de police, et qui sont les hommes qui se livrent à de telles activités.

Saint-Denis : amnistie

Le 26 janvier 1972, deux lycéens d'origine guadeloupéenne, se trouvant dans un train de banlieue, avec un groupe d'amis qui n'avaient pas de tickets, étaient conduits au commissariat de Saint-Denis. Gardés toute la nuit et une partie de la journée suivante, ils furent alors victimes d'insultes racistes de la part des gardiens de la paix, ainsi que de brutalités, contre lesquelles l'aîné voulut défendre son frère ; une bagarre s'ensuivit.

Le procès, prévu pour le 20 septembre, n'a pas eu lieu. Par un souci d'« équilibre », on avait inculpé à la fois un gardien de la paix et l'un des jeunes gens (pour « violences à agent »). Et le substitut estima que les peines prononcées bénéficieraient de l'amnistie du 16 juillet 1974.

Versailles : double anniversaire

Le 19 octobre 1973, dans une rue de Versailles, à la suite d'une interpellation nocturne, un policier tira un coup de feu sur un jeune Malgache de 19 ans, qui fut grièvement blessé. Onze mois plus tôt, le 28 novembre 1972, un travailleur algérien, Mohamed Diab, était tué à bout portant, dans un commissariat de cette même ville.

Dans les deux cas, la thèse de la « légitime défense » a aussitôt été avancée pour justifier le comportement des policiers. Dans les deux cas, des témoins affirment le contraire.

Pour s'informer sur la marche de l'enquête et demander que justice soit faite rapidement, le secrétariat national du M.R.A.P. et son comité des Yvelines ont décidé d'intervenir auprès du Préfet.



mode enfantine

RAINETT
PARIS

OUI, DANGER...

Dans son numéro de septembre, « Droit et Liberté » lançait un cri d'alarme : la hausse de tous les prix accroît de 30 % le coût de chaque numéro, à cela s'ajoute, dans le contexte de la crise actuelle, la difficulté accrue d'augmenter certaines recettes, notamment celles de la publicité.

Répétons-le : « Droit et Liberté » est en danger de disparaître. Le Conseil National du M.R.A.P. a décidé l'élévation des tarifs de vente et d'abonnement à partir de janvier 1975. Mais, dans l'immédiat, la survie de la revue dépend de la souscription qui a commencé voici deux mois.

Répétons-le : dans cette bataille vitale, chaque initiative, personnelle ou collective, compte. Avec générosité, avec esprit de responsabilité, faites le geste lucide que la situation exige.

Pour « Droit et Liberté »

Nom	Adresse	Somme

Droit et Liberté, 120, rue St-Denis, 75002 Paris — CCP 6070,98 Paris

Vente de l'Amitié

La Vente de l'Amitié se déroulera du 14 au 31 décembre 1974 au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e) (métro Etienne-Marcel ou Réaumur-Sébastopol).

Un choix original d'objets artistiques de divers pays, de livres, de disques, etc.

Ouvert tous les jours, y compris samedi, de 10 à 19 heures. Nocturne le vendredi jusqu'à 22 heures.

mrap

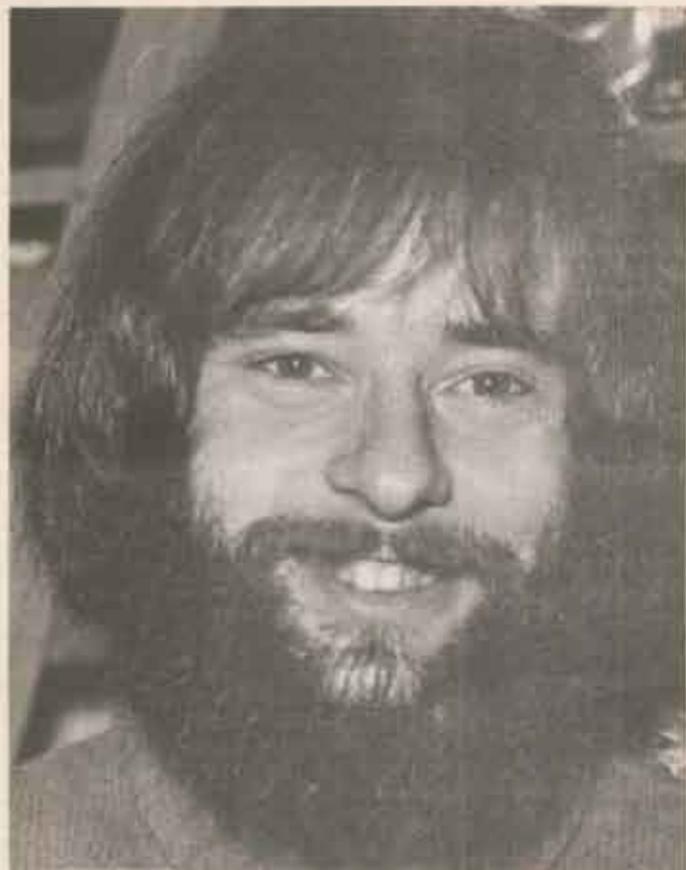
Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'adhère au M.R.A.P.

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 20 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris



GALA

du 25^e anniversaire du M.R.A.P.

Maxime LE FORESTIER

à la Mutualité
mercredi 27 novembre
à 20 h 30

avec

YVAN LABEJOF

LE THÉÂTRE KODIA



Réservation : Salle de la Mutualité (métro Maubert) et au siège du MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX, 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e). Tél. : 231.09.57. C.C.P. 14-825-85